



Communiqué de presse

Éducateurs spécialisés – Assistantes sociales – Éducatrices de jeunes enfants Pour la reconnaissance de nos professions par notre employeur C'est maintenant !

Alors que les élus et la Direction générale n'ont de cesse de répéter que nos métiers constituent une richesse pour le département, dans les faits, cette même administration nous oppose les un.e.s aux autres sous couvert d'une évaluation/ technicité différente.

Or, dans les circonscriptions, nos missions sont telles qu'elles nous amènent à travailler sur les territoires en partenariat avec des médecins, des psychologues, des psychiatres, des avocats, des magistrats, des enseignants et d'autres professions, à animer des réunions de synthèse, à représenter la collectivité dans des instances, à maîtriser des formes d'écrits différentes (rapports protection de l'enfance, les différents recours juridiques, les mesures de protection majeurs, le soutien des femmes victimes de violences conjugales...), à préconiser des avis/actions et contribuer à la prise de décision.

Toutes ces missions réclament d'abord une réflexion et une prise de responsabilité qui implique souvent des conséquences vitales, sociales et éducatives.

Nos accompagnements ne sont pas des équations. Pour régler les délais de Rdv, l'administration propose d'augmenter le nombre de rdv par professionnel. C'est un exemple de mépris et d'ignorance de la réalité de terrain et des habitants car elle oublie le temps qui nous est indispensable dans l'accompagnement et le respect du rythme des personnes accompagnées.

Le passage en catégorie A de nos cadres d'emplois n'est pas un cadeau ni un changement de nos missions. Il s'agit d'une avancée dans la réparation d'une injustice historique : la non reconnaissance de nos diplômes au niveau 2. Nous avons toujours exercé des missions de catégorie A sans reconnaissance du statut.

L'État a fait un premier pas le 1er février 2019 en passant les Assistants socio-éducatifs et les Éducateurs de jeunes enfants en catégorie A. Le secrétaire d'État à la Fonction publique a également décidé de relever les plafonds du RIFSEEP. Pendant ce temps, le Département fait des discours mais concrètement, rien !

Améliorer le RIFSEEP c'est sa responsabilité. Revoir les conditions d'avancement au 2^{ème} grade ou à la classe exceptionnelle, c'est aussi de sa responsabilité.

**Pour la reconnaissance de nos métiers,
à la rentrée nous passons à l'action.**

Le vendredi 13 septembre après-midi nous serons en grève !